



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER**

**N° Spécial**

**26 Avril 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Institut Départemental Gustave BAGUER  
du 26 Avril 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER</b>	<b>Page</b>
N° D20210422	22.04.2021	Décision du directeur de l'Institut Départemental Gustave BAGUER	3
N° D20210423	23.04.2021	Décision du directeur de l'Institut Départemental Gustave BAGUER	3

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER

**Le Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer**

**DECISION N° : D20210422**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles :

- L.315-17 issu de l'article 4 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
- D315-67 et suivant sur les délégations

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 pris par la Directrice générale du Centre national de gestion nommant le nouveau Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer à compter du 29/08/2019

Vu la décision n° 20190901-5 du Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer

**Décide**

**ARTICLE 1** - Il est mis fin, à compter du 22/04/2021, à la délégation de signature précédemment donnée par la décision n° 20190901-5 à Madame Virginie RIAUD, cadre socio-éducatif.

**ARTICLE 2** - La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'Administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent.

FAIT à Asnières sur Seine, le 22 avril 2021

Signature du Directeur de l'Institut

Alexandre CABOUCHE

**Le Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer**

**DECISION N° : 20210423**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles :

- L.315-17 issu de l'article 4 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
- D315-67 et suivant sur les délégations

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 pris par la Directrice générale du Centre national de gestion nommant le nouveau Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer à compter du 29/08/2019.

### Décide

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur Ibrahima DIENG, chef de service, pour, en cas d'absence ou d'empêchement de plus de 7 jours ouvrables consécutifs de Monsieur Alexandre CABOUCHE et de Madame Christine ROBIN, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de chef du service Ecofi, signer les actes nécessaires à la continuité de fonctionnement de l'établissement en matière :

- de moyens matériels ;
- d'admission et d'accompagnement des enfants et des jeunes ;
- de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel ;
- de partenariats et de conduite de projets.

**ARTICLE 2** - Dans le cadre de l'exercice de sa délégation de signature, Monsieur Ibrahima DIENG a l'obligation préalable de fournir un certificat administratif attestant de l'absence ou de l'empêchement de plus de 7 jours ouvrables consécutifs de Monsieur Alexandre CABOUCHE, Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer et de Madame Christine ROBIN, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de chef du service Ecofi.

**ARTICLE 3** - Dans le cadre de l'exercice de sa délégation de signature, Monsieur Ibrahima DIENG a l'obligation de rendre compte par écrit des actes pris à Monsieur Alexandre CABOUCHE, Directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer et à Madame Christine ROBIN, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de chef du service Ecofi.

**ARTICLE 4** – La présente décision prend effet au 23 avril 2021 et pourra être retirée à tout moment.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'Administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent.

FAIT à Asnières sur Seine, le 23 avril 2021

Signature du Directeur de l'Institut

Signature du chef de service  
précédée de la formule manuscrite  
« vu pour acceptation »

Alexandre CABOUCHE

Ibrahima DIENG

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>